

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Boîte postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Stratégie nationale suisse dans le domaine de la didactique disciplinaire 2021–2028

**Adopté par le Comité de swissuniversities le
2 décembre 2021**

La Stratégie nationale dans le domaine de la didactique disciplinaire est accompagnée du plan d'action du 24.11.2021, qui contient des mesures concrètes pour en atteindre les objectifs.

Impressum

Mandant	Comité de swissuniversities
Responsable de projet	Prof. Dr Sabina Larcher Klee, Membre du Comité de la Chambre des HEP, Déléguée Didactique disciplinaire swissuniversities
	Sous considération du document : <i>Stratégie dans le domaine des didactiques disciplinaires. Recommandations du groupe d'expert·e·s</i> , 01.09.2020, Prof. Dr Barbara Bader, Prof. Dr Fabienne Brière-Guenoun, Prof. Dr Christina Colberg, Jean-François de Pietro, Prof. Dr Timo Leuders, Prof. Dr Cornelia Rosebrock, Prof. Dr Ingo Thonhauser
Version du rapport	24.11.2021
Auteurs du rapport	Sabina Larcher Klee / sabina.larcherlee@fhnw.ch Patricia Schmidiger / patricia.schmidiger@swissuniversities.ch

Préface

En tant que science de l'enseignement et de l'apprentissage, la didactique disciplinaire s'intéresse non seulement à la production de connaissances mais aussi à leur mise en œuvre dans la pratique éducative. Elle contribue à la réalisation d'une mission de politique éducative à tous les niveaux d'enseignement. La mise en place d'une didactique disciplinaire scientifique est donc dans l'intérêt de tous les établissements d'enseignement scolaire, périscolaire, professionnel et supérieur.

swissuniversities

La mise en place coordonnée d'une didactique disciplinaire au niveau national, son renforcement en tant que discipline scientifique et le soutien aux réseaux didactiques constituent ainsi une tâche sociétale et éducative importante. Cela nécessite, d'une part, de prendre en compte les structures et les critères du système scientifique et éducatif actuels et, d'autre part, de faire en sorte de pérenniser ces structures dans le paysage suisse de l'enseignement supérieur. Ceci en veillant à leur visibilité.

La création de structures et de normes de formation à la fois cohérentes et qualitativement exigeantes pour la profession de didacticien·ne·s est un pas important vers la promotion d'une relève scientifique dans le domaine des didactiques disciplinaires. C'est aussi une nécessité à tous les niveaux d'études. Un développement et une possible institutionnalisation de ces structures ne peuvent être réalisés que par des mesures de coordination nationale entre les hautes écoles de tous les types. La raison en est que la qualification des didacticien·ne·s se situe essentiellement dans trois domaines – celui de la discipline de référence, celui de l'articulation sciences de l'éducation/didactique/formation des enseignant.e.s et celui du monde professionnel. Par conséquent, la didactique s'insère dans le système scientifique suisse des hautes écoles de différents types. Il en va de même pour le développement des structures de recherche et d'enseignement dans le domaine de la didactique disciplinaire.

Les hautes écoles relèvent ensemble les défis du développement et de la mise en place de la didactique disciplinaire scientifique et elles collaborent également avec d'autres acteurs du système scientifique et éducatif. Elles agissent sur la base de cette Stratégie nationale suisse dans le domaine de la didactique disciplinaire. Avec la reconnaissance mutuelle de leurs compétences existantes, les hautes écoles travaillent en réseau et conçoivent conjointement leurs offres de formation didactique.

Dans sa Stratégie, swissuniversities renonce délibérément à une répartition déterminée des rôles entre les hautes écoles. Les hautes écoles définissent leurs rôles et leurs tâches dans le cadre des processus élaborés de manière indépendante, en se basant sur leurs propres compétences et intérêts institutionnels, et en tenant compte de ceux de leurs partenaires potentiels.

Table des matières

Préface	3
1. Contexte	5
1.1 Didactique générale et didactique disciplinaire	5
1.2 La didactique disciplinaire et les matières connexes	6
1.3 La didactique disciplinaire dans le système scientifique suisse	6
1.4 Le développement de la didactique disciplinaire en Suisse en comparaison internationale	7
2. Objectifs	9
Objectif 1 Échanges, réseaux et structures : renforcer la coopération	9
Objectif 2 Qualification : Développer et consolider la promotion de la relève	9
Objectif 3 Recherche : faire de la didactique disciplinaire une discipline de recherche	9
Objectif 4 Enseignement : soutenir le développement professionnel du personnel enseignant	10
3. Champs d'action	10
Champ d'action 1 Soutien aux échanges, aux réseaux et aux structures	10
Champ d'action 2 Soutien à la qualification et à la promotion de la relève, développement du personnel et des carrières	11
Champ d'action 3 Renforcement de la recherche	12
Champ d'action 4 Développement de l'enseignement	13
Champ d'action 5 Communication et relations publiques	13
4. Gouvernance et monitoring	13
4.1 Gouvernance	14
4.2 Monitoring	14
4.2.1 Éléments	14
4.3 Calendrier	15

Abréviations

CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
EPF	École polytechnique fédérale
HES	Haute école spécialisée
HEP	Haute école pédagogique
HEPF	Haute école fédérale en formation professionnelle
HEU	Haute école universitaire
PgB	Projektgebundene Beiträge (Contributions liées à des projets)

1. Contexte

Les connaissances disciplinaires comme les compétences générales contribuent à relever les défis sociétaux actuels et futurs. Leur développement et leur transfert réussis sont par conséquent d'une importance cruciale dans une société axée sur la production de savoirs. Afin de construire et de transmettre ces savoirs et ces aptitudes, il est crucial de considérer à la fois les savoirs disciplinaires et les compétences en didactique disciplinaire, acquises de manière scientifique. De même, la connaissance des prérequis nécessaires aux apprenant·e·s joue un rôle décisif en vue d'une coopération réussie et pour le succès des processus d'enseignement, d'apprentissage et de cognition liés à la discipline. N.B. Par « prérequis », nous entendons des prérequis cognitifs et relatifs aux contenus d'enseignement. La didactique disciplinaire a pour objet d'étudier et de transmettre des connaissances et des compétences sur des contenus d'enseignement appropriés, des modes d'apprentissage et des formes d'enseignement- apprentissage à tous les niveaux de formation.

1.1 Didactique générale et didactique disciplinaire

Si la didactique générale est définie comme une science traitant de l'enseignement et de l'apprentissage de manière transversale, la didactique disciplinaire doit être comprise comme la science de la didactique spécifique à une discipline ou à un champ disciplinaire, c'est-à-dire relative à l'enseignement et à l'apprentissage spécifiques à cette discipline ou à ce champ disciplinaire. Par conséquent, la didactique disciplinaire est la science de la transmission et de l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques à un champ disciplinaire – cette transmission et cette acquisition pouvant également avoir lieu de manière inter- ou transdisciplinaire.¹

Dans leurs activités de recherche, d'enseignement et de développement, les différentes didactiques disciplinaires se concentrent sur des contenus spécifiques à la discipline, évaluent la pertinence sociale des éléments propres à ces contenus et contribuent à l'avancée de ce type de démarche. Sur cette base, et en tenant compte des acquis de la psychologie du développement et des théories de l'apprentissage, elles développent des modèles de compétence, d'acquisition et d'enseignement de savoirs. Elles constituent la base d'un enseignement et d'un apprentissage solides sur le plan didactique, d'un enseignement couronné de succès et d'une acquisition efficace des compétences disciplinaires dans tous les contextes d'apprentissage. Il s'agit, en l'espèce, d'une science dans laquelle l'être humain est central – que ce soit en tant qu'enseignant ou en tant qu'apprenant. Ceci également dans une perspective d'inclusion et d'égalité des chances.²

¹ Dans ce qui suit, le terme *didactique disciplinaire* est utilisé lorsqu'il s'agit de la didactique spécifique à un domaine en tant que discipline. Le terme *didactiques disciplinaires*, au pluriel, est utilisé lorsqu'il s'agit de didactiques de différents domaines. La didactique spécifique à une matière comme élément de la didactique et de l'enseignement dans les hautes écoles est assimilée dans ce document à la didactique disciplinaire en tant que science de l'enseignement et de l'apprentissage spécifiques à un domaine. De cette conception, liant l'enseignement de leurs aspects théoriques (contenus) et pratiques (méthodes), doit découler l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage des matières scientifiques, professionnelles et artistiques. La didactique spécifique à un domaine professionnel, qui est appliquée dans l'enseignement et la formation professionnels, englobe donc tous les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage qui sont liés à ce domaine professionnel spécifique. Dans ce qui suit, elle est comprise comme une didactique spécifique à un domaine.

² L'article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 13 décembre 2006, ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014 et entrée en vigueur le 15 mai 2014, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/245/fr>) contient le droit spécifique à l'éducation. Les États parties s'engagent à assurer un système éducatif inclusif à tous les niveaux et une participation pleine et égale à l'éducation. Cela inclut la mise en place de mesures appropriées pour la formation des professionnels·le·s à tous les niveaux de l'enseignement. Par conséquent, la modélisation de processus éducatifs inclusifs (utilisation de formes, de moyens et de formats de communication complémentaires et alternatifs ainsi que de procédures et de matériels pédagogiques appropriés) doit être considérée comme une tâche transversale et une exigence didactique.

1.2 La didactique disciplinaire et les matières connexes

La didactique disciplinaire est soumise aux mêmes exigences en matière d'expertise scientifique que la discipline scientifique ou artistique correspondante, que celle-ci soit de nature théorique ou qu'elle requière une expertise technique. Outre les disciplines scientifiques qui sont à la source des disciplines scolaires, les autres disciplines de référence de la didactique disciplinaire sont les sciences de l'éducation, les sciences humaines et sociales ainsi que la psychologie de l'éducation.

La délimitation et l'implication des différentes disciplines peuvent être bien illustrées par l'exemple de l'enseignement : en tenant compte du contexte éducatif individuel des apprenant·e·s (éducation, sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales ainsi que psychologie de l'éducation), certaines connaissances et compétences propres à la matière (discipline concernée) sont aménagées ou mises en œuvre didactiquement (didactique disciplinaire), de manière à ce qu'elles deviennent également des connaissances et des compétences pour les apprenant·e·s.

En raison des références à différentes disciplines et de la spécificité des fondements scientifiques des domaines étudiés, les méthodologies de recherche et les contenus des didactiques des différentes disciplines diffèrent les uns des autres. Les compétences de base de la recherche en didactique disciplinaire comprennent des approches scientifiques de type théorique et général ainsi que des approches empiriques qualitatives et quantitatives.

Par conséquent, les didactiques disciplinaires se constituent en sciences humaines, inter- et transdisciplinaires, à côté de leurs disciplines de référence respectives. Leur lien avec la pratique scolaire, professionnelle ou disciplinaire, les amène à développer des modèles d'enseignement et d'appropriation d'objets disciplinaires basés sur des recherches conceptuelles et empiriques et à vérifier la validité de ces modèles. Ainsi, les didactiques disciplinaires, en plus d'enseigner les compétences spécifiques à une matière, contribuent également à l'acquisition de connaissances dans les disciplines elles-mêmes.

1.3 La didactique disciplinaire dans le système scientifique suisse

En tant que science appliquée se référant à de multiples disciplines, avec des liens à l'enseignement supérieur et aux institutions d'apprentissage scolaires et extrascolaires, la didactique disciplinaire a un ancrage pluriel dans le système scientifique suisse. Les sciences constituées en disciplines et les disciplines de référence pour les didactiques disciplinaires³ sont intégrées dans les écoles polytechniques fédérales (EPF) et les hautes écoles universitaires (HEU). Les disciplines techniques ainsi que les disciplines artistiques sont étudiées dans les hautes écoles spécialisées (HES). Les EPF, les HEU et les HES disposent donc de compétences didactiques propres, mais offrent surtout des compétences en sciences fondamentales et orientées vers l'application. Les hautes écoles pédagogiques (HEP), quant à elles, se caractérisent par une expertise fortement orientée vers l'exercice de la profession enseignante. Ceci vaut aussi bien pour l'orientation de l'enseignement que pour celui de la recherche ou du développement en HEP. Enseignement, recherche et développement dans les HEP portent sur les domaines disciplinaires, didactiques ainsi que sur la didactique disciplinaire. Grâce à leur mandat direct dans le secteur de l'école et de l'éducation résultant du lien entre science et pratique ainsi qu'entre recherche et

³ Sciences de l'éducation et de la formation, sciences historiques et sociales et psychologie de l'éducation.

enseignement, les HEP sont en lien étroit avec les évolutions dans le domaine scolaire (notamment les programmes d'études, les contenus des matières scolaires, les supports d'enseignement, etc.).⁴

En outre, tous les établissements d'enseignement supérieur ont également une expertise en matière de didactique de l'enseignement supérieur.

Les forces des différents types d'établissements d'enseignement supérieur contribuent ainsi de manière significative à la constitution de la didactique disciplinaire et sont indispensables à son développement. Cela est également dû au fait que les compétences didactiques spécifiques à une discipline sont activées dans les différents niveaux et contextes éducatifs.

1.4 Le développement de la didactique disciplinaire en Suisse en comparaison internationale

Au niveau international, les didactiques disciplinaires se sont développées en tant que disciplines de recherche de plus en plus autonomes depuis les années 1980 – et plus encore au cours des deux dernières décennies. Ce statut se traduit notamment par des parcours professionnels spécifiques à chaque discipline (doctorats, habilitations/professeurs assistants, chaires), des mesures de qualification pour la relève scientifique, une augmentation des publications dans des revues internationales ou des programmes spécifiques de financement de la recherche, ainsi que la consolidation des sociétés professionnelles et autres organes correspondants.

En Suisse aussi, l'établissement des didactiques disciplinaires en tant que disciplines scientifiques a progressé ces dernières années. Grâce à un engagement commun des hautes écoles, le développement des compétences scientifiques dans les didactiques disciplinaires, la formation de réseaux au sein des communautés spécifiques aux disciplines et l'ancrage institutionnel des structures nécessaires à la qualification de la prochaine génération de didacticien·ne·s ont été fortement encouragés. Ces efforts ont été soutenus par la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Cependant, l'établissement scientifique des différentes didactiques disciplinaires en Suisse présente encore actuellement des degrés d'ancrage et de stabilité variables selon les disciplines et les domaines de formation. Il existe également un besoin de développement en termes de quantité et, dans une certaine mesure, de qualité de la relève. Enfin, les possibilités d'obtenir un financement de base pour la recherche et le développement sont minces, de même que d'autres possibilités de financement de démarrage ou l'accès aux fonds et aux programmes de recherche. L'établissement des didactiques disciplinaires en tant que disciplines scientifiques n'est donc pas encore accompli.

La Conférence COFADIS⁵, l'organisation faîtière des associations de didactique disciplinaire en Suisse, compte actuellement 16 sociétés et associations spécialisées parmi ses membres et réunit ainsi plus de 900 spécialistes de la didactique disciplinaire. Environ 77% des didacticien·ne·s travaillent dans une haute école, et environ 23% sont actif·ve·s dans le milieu scolaire, en tant qu'enseignant·e ou dans un domaine connexe.

Selon les informations des hautes écoles et les estimations de swissuniversities, la demande actuelle de professeur·e·s et de chercheur·euse·s en didactique disciplinaire dans le cadre de l'enseignement supérieur suisse s'élève à environ 1600 personnes. Le

⁴ Cf. « Merkmale der Hochschultypen: aktueller Stand der Diskussionen bei swissuniversities », 24.10.2016 et « Profil- und Portfolioentwicklung der Schweizer Hochschulen », rapport à l'attention de la CSHE, 02.12.2020.

⁵ <https://kofadis.ch/fr/>

changement générationnel qui aura lieu au cours des dix prochaines années et l'augmentation du nombre de postes nécessaires dans les HEP entraîneront un besoin supplémentaire de professeur·e·s de didactique disciplinaire ; il est estimé, selon les mêmes données, à environ 1000 personnes. Actuellement, le nombre de didacticien·ne·s qualifié·e·s dans tous les types de hautes écoles ne peut pas couvrir ce besoin. Le fait que la tradition didactique soit récente a pour conséquence un grand besoin de développement, surtout dans la recherche. Le manque de futurs enseignant·e·s et de chercheur·euse·s doit donc être compensé par une promotion ciblée de la relève.

Il en résulte les desiderata suivants pour le développement de la didactique disciplinaire en Suisse :

swissuniversities

- La coopération inter- et transdisciplinaire dans le domaine de la didactique disciplinaire doit être renforcée dans le système scientifique suisse et entre les hautes écoles, en tenant compte des compétences propres à chaque (type de) haute école et de leur autonomie ; cette coopération doit par ailleurs être renforcée par la création de synergies.
- Afin de promouvoir la relève en didactique disciplinaire, il convient de mettre en place des offres de qualification de haut niveau, organisées en réseau, ainsi que des parcours professionnels institutionnalisés, en tenant compte des prérequis individuels des différents types de haute école. Cette qualification est destinée à répondre aux besoins des hautes écoles en termes de relève.
- L'établissement de la didactique disciplinaire en tant que discipline de recherche doit être poursuivi. Les conditions cadres structurelles, institutionnelles et financières nécessaires doivent être établies et garanties.
- En vue de la professionnalisation du personnel enseignant à tous les niveaux d'enseignement et dans différents contextes éducatifs, leur formation initiale et continue doit être basée sur les résultats de la recherche en didactique disciplinaire. Ces résultats sont également intégrés dans l'enseignement et la formation.

La mise en œuvre de ces desiderata sert à ancrer et à consolider la didactique disciplinaire en tant que discipline scientifique dans le paysage de l'enseignement supérieur suisse. Comme déjà mentionné, plusieurs hautes écoles et types de hautes écoles de l'enseignement supérieur et du système scientifique suisses disposent d'une expertise dans les différentes didactiques disciplinaires et leurs disciplines connexes. Par conséquent, le développement et la mise en place de la didactique disciplinaire nécessitent un effort important de coordination et de coopération au niveau national.

Dans ce contexte, avec sa Stratégie nationale dans le domaine de la didactique disciplinaire, swissuniversities définit une conception commune à toutes les hautes écoles, concernant des développements nécessaires entre les institutions, ainsi que des lignes directrices pour la coopération future entre les différents types de hautes écoles. La Stratégie est accompagnée d'un plan d'action qui contient des mesures concrètes destinées à atteindre les objectifs stratégiques.

2. Objectifs

Sur la base des desiderata formulés, les objectifs suivants sont esquissés pour la conception d'un paysage suisse en didactique disciplinaire pour la période 2021-2028.

Objectif 1 Échanges, réseaux et structures : renforcer la coopération

Pour le renforcement des réseaux nationaux, et, ce qui est caractéristique de la Suisse, également interlinguistiques, l'accent est mis sur la coopération au sein du personnel et des institutions, avec les réseaux actifs dans la didactique des disciplines et la communauté internationale. La coopération entre hautes écoles a été initiée et est en cours d'extension et de consolidation. Les hautes écoles prennent en compte tous les domaines dans lesquels elles sont actives en matière de didactique disciplinaire et dans lesquels la coopération s'avère profitable pour la réalisation d'objectifs communs. Ceci tout en préservant l'autonomie institutionnelle, les intérêts concrets et les conditions cadres, Toutes les didactiques disciplinaires sont prises en compte, aussi bien les didactiques déjà bien développées que celles qui nécessitent un soutien et une attention supplémentaires. La compétition nécessaire à l'activité scientifique demeure.

Objectif 2 Qualification : Développer et consolider la promotion de la relève

Ensemble et conformément à leurs propres stratégies institutionnelles en matière de personnel et de qualification, les hautes écoles mettent en place une promotion structurée de la relève, dans le domaine de la didactique disciplinaire. Elles soutiennent à la fois les parcours coordonnés entre hautes écoles et – si cela est possible ou réalisable – des parcours de carrière spécifiques selon les types de hautes écoles, avec des possibilités de formation correspondantes. Elles assurent ainsi une qualification de qualité de la relève en didactique disciplinaire. La variété des profils des didacticien·ne·s est bénéfique pour les diverses tâches et domaines d'activité de la didactique disciplinaire. En conséquence, les hautes écoles ne promeuvent et ne valident pas exclusivement des parcours professionnels spécifiques, mais reconnaissent également les parcours différenciés et des parcours professionnels et biographiques individuels, en tenant compte de la cohérence des structures de formation.

Objectif 3 Recherche : faire de la didactique disciplinaire une discipline de recherche

La dimension scientifique de la didactique disciplinaire est reconnue et soutenue. Le développement de compétences scientifiques en didactique disciplinaire et celui d'une communauté scientifique en Suisse sont orientés en fonction des structures et critères actuels du système scientifique et de la communauté scientifique internationale. L'implantation institutionnelle de la didactique disciplinaire et sa visibilité garantissent une recherche et un développement en didactique disciplinaire de qualité. Cela signifie que seule une solide expertise en la matière peut répondre aux exigences d'une discipline scientifique autonome.

Objectif 4 Enseignement : soutenir le développement professionnel du personnel enseignant

Une activité de recherche marquée par l'excellence ainsi que l'orientation scientifique des didactiques disciplinaires qui y est associée contribuent de manière décisive au développement professionnel des enseignant·e·s et des chargé·e·s de cours. L'importance d'une révision régulière et du développement constant des formations initiales et continues du personnel enseignant, notamment au niveau de l'enseignement universitaire, est reconnue. La promotion d'un développement professionnel fondé sur des bases scientifiques est soutenue institutionnellement et structurellement au niveau national, tout comme la production et la diffusion de connaissances sur les processus de transmission et d'appropriation de savoirs disciplinaires.

3. Champs d'action

Les objectifs décrits conduisent à la définition de champs d'action et de focales qui y sont associées

Champ d'action 1 Soutien aux échanges, aux réseaux et aux structures

Pour tous les domaines scientifiques, la promotion et le développement de la coopération et de la mise en réseau de la communauté scientifique sont d'une grande importance ; c'est également le cas pour la didactique disciplinaire. L'élaboration et la mise en œuvre de projets et de programmes de recherche sont débattus dans ces réseaux ; le développement et la mise en œuvre de programmes d'études et de programmes doctoraux spécifiques y sont également abordés et institutionnalisés.

Certains domaines didactiques sont déjà fortement mis en réseau au niveau national et international, d'autres sont en phase de développement. D'une part, les coopérations existantes devraient donc être encore élargies et consolidées par des mesures appropriées. D'autre part, lorsque des réseaux sont en cours de création, il convient de mettre en place des incitations institutionnelles appropriées et de proposer des mesures de soutien. Il faut viser, en particulier, la formation de réseaux et de groupes de recherche tant intra-universitaires qu'interinstitutionnels (cf. champ d'action 3). Les associations professionnelles devraient participer activement à ce développement.

Les cultures et les conceptions germanophones, francophones et italophones des didactiques disciplinaires dans la recherche et l'enseignement en Suisse se différencient de manière parfois significative. Le dialogue et l'intensification des échanges entre ces différentes orientations académiques offrent des opportunités pour la formation d'une communauté scientifique nationale active, qui bénéficie de différentes traditions. Dans ce contexte, les différentes références à chaque discipline, en partie liées à la langue et à la région, ainsi que les questions considérées comme centrales et les méthodes de recherche, qui peuvent différer les unes des autres, doivent être considérées comme importantes et comme des opportunités d'enrichissement. En outre, une perspective strictement nationale de la didactique disciplinaire, lorsque celle-ci est manifeste, doit s'ouvrir à l'international. Ces tâches constituent la base du travail à réaliser dans les réseaux disciplinaires, interdisciplinaires ou transdisciplinaires, qui se développent en fonction des besoins des disciplines et des caractéristiques spécifiques des régions linguistiques.

Focales du champ d'action 1

- 1/1 La Suisse dispose d'une communauté scientifique forte, active et reconnue au niveau international, avec des réseaux bien établis.

 - 1/2 Les chercheur·euse·s et les enseignant·e·s coopèrent au sein de réseaux didactiques, d'associations et de groupes de recherche en didactique disciplinaire et sont actif·ve·s dans un contexte national et international.

 - 1/3 L'échange entre différentes cultures linguistiques et conceptions des didactiques disciplinaires est soutenu et encouragé par les hautes écoles et associations concernées.

 - 1/4 Les réseaux initient et entretiennent le débat didactique inter- et transdisciplinaire.
-

swissuniversities

Champ d'action 2 Soutien à la qualification et à la promotion de la relève, développement du personnel et des carrières

Il n'est actuellement pas possible de répondre dans tous les domaines et pour tous les niveaux d'éducation à la demande de professeur·e·s et d'enseignant·e·s qualifié·e·s en didactiques dans les hautes écoles. Les effectifs de spécialistes en didactiques disciplinaires sont trop faibles actuellement et à moyen terme, et resteront, par conséquent, insuffisants à long terme, si une promotion de la relève académique n'est pas planifiée puis développée de manière systématique et coordonnée entre tous les types de hautes écoles. Dans ce contexte, il est important d'esquisser à la fois des possibilités de qualifications spécifiques à une matière ou à une discipline et des parcours professionnels qui – lorsque cela est institutionnellement possible – commencent avec différents diplômes donnant accès au doctorat, acquis dans tous les types de hautes écoles. Il s'agit également de prévoir une phase post-doctorale, avec la perspective d'accéder à un poste stable, dans l'enseignement supérieur ou la recherche. La qualification en didactique disciplinaire comprend trois ou quatre phases d'études à part entière : Bachelor, Master, doctorat et, le cas échéant, post-doc ou habilitation ou équivalent de l'habilitation.

La qualification de la relève dans le domaine de la didactique disciplinaire au niveau du doctorat représente un défi majeur pour celles des hautes écoles qui ne sont actuellement pas habilitées à délivrer des doctorats. Il convient donc de poursuivre et de développer les programmes doctoraux en didactique disciplinaire, en coopération avec les hautes écoles suisses et étrangères habilitées à délivrer des doctorats. Cependant, les chaires des hautes écoles universitaires suisses ne sont encore que sporadiquement occupées par des professeur·e·s de didactiques disciplinaires, ce qui signifie qu'il n'existe de possibilité de coopération au niveau du doctorat, dans le cadre national, que dans le cas de la didactique de certaines disciplines. Dans la politique de formation, le défi consiste donc à créer des possibilités supplémentaires de coopération entre les hautes écoles et à promouvoir explicitement de nouvelles formes de coopération, en prenant en compte et en reconnaissant l'expertise scientifique des membres de tous les types de hautes écoles. La coopération entre les établissements d'enseignement supérieur est guidée par les principes communs de coopération dans le domaine du 3e cycle.⁶

Focales du champ d'action 2

- 2/1 Les offres de qualification pour les didacticien·ne·s en didactique disciplinaire reposent sur l'expertise et la coopération complémentaires des partenaires des hautes écoles. Elles sont, si possible, ancrées institutionnellement et durables en termes d'effectifs et de besoins estimés. Les hautes écoles partenaires conçoivent les offres de formation de manière autonome.
-

⁶ "Position de swissuniversities sur le doctorat", adoptée par le Comité de swissuniversities le 22 avril 2021.

-
- 2/2 Les programmes de qualification offrent une expertise en didactique disciplinaire pour de futures activités d'enseignement dans les écoles, le domaine professionnel ou l'enseignement supérieur.

 - 2/3 Les offres conduisent à la qualification d'un nombre de didacticien·ne·s qui répond aux besoins pour la supervision des thèses de didactique disciplinaire dans une haute école habilitée à délivrer des doctorats.

 - 2/4 Les programmes de master en didactique disciplinaire, également pour les « petites » disciplines, sont consolidés, mis en réseau et, afin de créer des options de carrière attrayantes et d'assurer la relève, ouvrent une voie vers les études doctorales.
-

Champ d'action 3 Renforcement de la recherche

Les compétences et les performances individuelles et institutionnelles en matière de recherche se reflètent principalement dans la qualité des résultats des chercheur·euse·s, dans un enseignement axé et fondé sur la recherche ainsi que dans la mise en réseau et l'ancrage dans la communauté scientifique nationale et internationale. Avec l'implication des décideur·euse·s politiques nationaux et cantonaux dans le domaine de la politique de la formation et de l'encouragement de la recherche, il faut donc prendre les décisions nécessaires en matière de politique de formation et créer les conditions-cadres indispensables au système éducatif pour que les didactiques disciplinaires puissent s'établir durablement comme des disciplines scientifiques avec des résultats de haute qualité. Cela a notamment des implications sur le financement de base de la recherche et du développement ainsi que sur la mise à disposition de ressources supplémentaires pour la recherche. D'une part, il convient d'envisager le financement de la recherche fondamentale en didactique disciplinaire, en tenant compte des spécificités et des points communs des différentes disciplines. D'autre part, le financement de projets de recherche et de développement en didactique disciplinaire sur les méthodes d'enseignement et les questions qui y ont trait s'avère un complément nécessaire. La fusion nationale des réseaux de recherche des hautes écoles dans des associations de recherche permet des synergies, conduit à la formation d'une communauté scientifique et génère ainsi des ressources supplémentaires pour la recherche. La formation de pôles de recherche – internes aux hautes écoles ou interinstitutionnels – permet de regrouper les activités de recherche et de travailler en profondeur des questions scientifiques partagées. La coopération entre les hautes écoles, les chercheur·euse·s et les enseignant·e·s de différents types de haute école et domaines universitaires a un effet positif sur le développement de travaux de recherche complémentaires.

Focales du champ d'action 3

- 3/1 La recherche portant sur le développement de l'enseignement et de l'apprentissage et orientée vers la didactique disciplinaire sera étendue et soutenue durablement à tous les niveaux de formation.

 - 3/2 Les chercheur·euse·s en didactique disciplinaire ont accès aux fonds et programmes cantonaux, nationaux et internationaux de bourses, de mobilité et de financement de la recherche – un accès qui était jusqu'à présent limité en raison de la focalisation sur les disciplines de référence. Il existe d'autres possibilités de financement incitatif.

 - 3/3 L'attribution des financements est basée sur les avis d'expert·e·s de la didactique disciplinaire concernée.

 - 3/4 Pour chaque didactique disciplinaire, une association de recherche active comprenant au moins une chaire de professeur·e habilitée à délivrer des doctorats en didactique disciplinaire, existe en Suisse.
-

Champ d'action 4 Développement de l'enseignement

Le développement des compétences disciplinaires et interdisciplinaires des apprenant·e·s et étudiant·e·s dépend de l'expertise disciplinaire et didactique des enseignant·e·s et de la conception des leçons ou de l'enseignement.

En encourageant la recherche empirique et conceptuelle, quantitative et qualitative, les hautes écoles génèrent de nouvelles connaissances didactiques pour les diverses institutions de transmission de connaissances et de compétences, telles que les systèmes scolaires, professionnels et universitaires. Les connaissances théoriques et empiriques ainsi que les connaissances pratiques sont intégrées d'une part dans la formation et le perfectionnement des enseignant·e·s et des chargé·e·s de cours. D'autre part, elles sont exploitées pour l'élaboration de concepts didactiques, de manuels et autres supports d'enseignement-apprentissage, d'instruments de test, de bases de données et pour le développement de modèles d'enseignement et de dispositifs d'enseignement-apprentissage. Par ailleurs, elles traitent également de la complémentarité entre l'apprentissage formel, non formel et informel.

Les connaissances didactiques théoriques et empiriques ainsi que les connaissances pratiques produisent ainsi leurs effets pour l'ensemble du système éducatif et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

Focales du champ d'action 4

- 4/1 La didactique disciplinaire contribue au développement de l'enseignement grâce à ses connaissances – fondées sur des bases factuelles et des analyses guidées par la théorie – portant sur la transmission du savoir spécifique à un domaine.
-
- 4/2 Les connaissances en didactique disciplinaire nouvellement acquises sont mises à profit également pour le développement de processus éducatifs socialement pertinents en-dehors de l'école.
-

Champ d'action 5 Communication et relations publiques

Focale champ d'action 5

- 5/1 L'établissement de la didactique disciplinaire et le renforcement de son importance pour un système éducatif efficace et adaptable, pour une qualité d'enseignement élevée et donc pour l'éducation et la formation de citoyen·ne·s autonomes, sont accompagnés et soutenus par un travail actif de relations publiques.
-

4. Gouvernance et monitoring

En vue d'atteindre les objectifs spécifiques définis et sur la base des champs d'action délimités, les Chambres de swissuniversities poursuivent le but, avec la Stratégie nationale dans le domaine de la didactique disciplinaire, de rendre compte des activités des hautes écoles pour la consolidation de la didactique disciplinaire en Suisse et, le cas échéant, de les soutenir. Ceci dans la transparence requise.

La collecte et la mise à disposition d'informations permettant d'observer et de déterminer l'évolution des objectifs et des champs d'action correspondants sont essentielles à la

réussite de cette entreprise. Cela nécessite la définition d'indicateurs qui constituent les éléments du monitoring.

La gouvernance et le monitoring sont effectués avec la participation de tous les types de hautes écoles, dans le respect des libertés académiques et de l'égalité d'autonomie académique de tous les types de hautes écoles.

4.1 Gouvernance

Les Délégué·e·s Didactique disciplinaire de swissuniversities sont responsables du processus du monitoring. Ils sont soutenus dans cette tâche par le Secrétariat général de swissuniversities.

- Obtention des informations auprès des hautes écoles.
- Préparation d'un reporting à l'attention du Comité de swissuniversities et formulation de recommandations.
- Collecte des prises de position des trois Chambres.
- Adoption du reporting et des recommandations à l'attention du Comité de swissuniversities, en prenant acte des prises de position des trois Chambres.
- Proposition au Comité de swissuniversities sur l'adoption du reporting, en prenant note des recommandations et des prises de position.
- Mise en place d'éventuelles autres activités et projets sur mandat du Comité de swissuniversities (p. ex. entretiens avec le FNS, préparation des PgB).

Les trois Chambres de swissuniversities prennent connaissance du reporting et des recommandations et les commentent sous la forme d'une prise de position à l'attention du Comité de swissuniversities.

Le Comité de swissuniversities approuve le reporting, prend note des recommandations des Délégué·e·s Didactique disciplinaire et des prises de position des trois Chambres, et, si nécessaire, demande aux Délégué·e·s Didactique disciplinaire d'initier d'autres activités et projets.

4.2 Monitoring

4.2.1 Éléments

Le monitoring est mis en œuvre avec une utilisation rationnelle des ressources. Cela signifie que les synergies avec d'autres enquêtes sont utilisées dans la mesure du possible et que seuls quelques chiffres clés sont collectés :

- Déclarations d'intention des hautes écoles relatives à la Stratégie nationale dans le domaine de la didactique disciplinaire.
- Accords de coopération nouveaux ou planifiés entre les hautes écoles sur la base de la Stratégie nationale dans le domaine de la didactique disciplinaire : nombre et type.
- Masters en didactique disciplinaire : nombre et types de filières, nombre d'inscriptions et de diplômes délivrés.
- Doctorats en didactique disciplinaire : nombre de doctorats en cours et achevés, nombre de didacticien·ne·s disciplinaires autorisé·e·s à encadrer des doctorats, type d'offres de doctorat en didactique disciplinaire propres à la haute école.

- Formations initiale et continue en didactique disciplinaire : nombre d'offres dans les domaines de la didactique dans les hautes écoles, de la relation théorie-pratique, des processus éducatifs extrascolaires, de la qualification renforçant le profil de double compétence.
- Financements par le FNS : nombre de projets financés par le FNS dans le domaine des didactiques disciplinaires (nombre absolu et proportion par rapport aux autres domaines d'encouragement).
- Innosuisse : nombre de projets financés en lien avec la didactique disciplinaire.
- Publications : nombre de publications spécialisées et proportion d'accès Open Source.
- Données structurelles sur les hautes écoles : enquête sur le nombre et le type des chaires en didactique disciplinaire (chaire double, professeur·e·s-boursiers, professeur.e.s assistant.e.s, professeur·e·s associé·e·s), des postes intermédiaires, des postes de qualification, des unités de recherche et des pôles de recherche ou réseaux institutionnalisés, y compris les partenaires.
- Mesures en termes de relations publiques.

4.3 Calendrier

Ces données sont collectées la première fois en 2022 pour enregistrer la situation actuelle. Par la suite, les données seront collectées tous les deux ans.